



swisspool

Sektion des Schweizerischen Billardverbandes
www.swisspool-billard.ch



REGLEMENT DE DIRECTEUR DE TOURNOI

Le règlement de directeur de tournoi règle le déroulement des tournois sur les lieux de tournoi. Il renseigne sur les obligations et droits des joueurs et de la direction du tournoi.



Egalité linguistique

Les termes utilisés dans le présent règlement sont de nature générique et concernent indifféremment les genres féminins et masculins.

Réserve

Le comité de Swisspool se réserve le droit d'effectuer des modifications, des compléments ou des adaptations des dispositions du présent règlement selon le règlement de section.

Divergences

En cas de divergences avec d'autres articles publiés ailleurs (homepage, etc.), le présent règlement fait foi. La version originale allemande du présent règlement fait foi si des problèmes ou des divergences apparaissent.

Abréviations:

ADE	Assemblée des Délégués extraordinaire
AD	Assemblée des Déléguées
CR	Comité de recours
SP	Section Pool (Swisspool)
FSB	Fédération Suisse de billard
CS	Championnats suisses
CT	Commission technique
SPS	Swisspool Series

Tous les règlements de Swisspool:

- Règlement de section (RS)
- Règlement de compétition (RC)
- Règlement de directeur de tournoi (RDT)
- Règlement des finances et des frais (RFF)
- Règlement du cadre national (RCN)
- Règlement de la jeunesse (RJ)
- Règlement disciplinaire et des sanctions (RDS)
- Règlement des arbitres (RA)

Historique du document

Index	Date:	Modification:	Raison:	Auteur:
0001	01.07.2006	Rédaction	AD	R. Müller
0002	01.07.2014	Adaptations et compléments		R. Bürki
0003	28.11.2019	Adaptations	Adaptations aux nouvelles circonstances	A. Hanauer
0004	01.01.2023	Adaptations	Les TQ deviennent les SPS (Swisspool Series)	B. Ryser
0005				
0006				
0007				
0008				
0009				
0010				

Les articles suivants ont été adaptés:

2	6.1	6.11	6.12	6.15	7.3

Sommaire

1. Généralités.....	4
2. Genres de tournoi	4
2.1. Tournois de la section	4
2.2. Tournois Open.....	4
3. Tenue vestimentaire.....	4
3.1. Dress-code.....	4
3.2. Appartenance au club.....	4
4. Généralités.....	4
4.1. Direction du tournoi	4
4.2. Licences	5
4.3. Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool	5
4.4. Tenue vestimentaire incorrecte	5
4.5. Mesures disciplinaires.....	5
4.6. Organes de contrôle	5
5. Déroulement des tournois.....	5
5.1. Le jeu resp. la rencontre.....	5
5.2. Contrôle des joueurs et des licences.....	5
5.3. Liste de joueurs suspendus.....	5
5.4. Contrôle de la tenue.....	5
5.5. Classement	5
5.6. Renvoi des résultats du tournoi	5
6. Tournois de la section	5
6.1. Obligations.....	5
6.2. Direction du tournoi et participation au tournoi.....	6
6.3. Inscriptions	6
6.4. Ouverture des portes	6
6.5. Dress-Code	6
6.6. Liste de départ.....	6
6.7. Têtes de série	6
6.8. Tableau.....	6
6.9. Contrôle.....	6
6.10. Début du tournoi	6
6.11. Ponctualité.....	6
6.12. Limite de temps pour les tournois de la section (CS et SPS).....	6
6.13. Suppression du time-out.....	7
6.14. Dispositions spéciales.....	7
6.15. Coupes, challenges et prix en espèces	7
7. Tournois Open et tournois de la semaine.....	7
7.1. Organisateur	7
7.2. Obligations.....	7
7.3. Tenue obligatoire	7
8. Protêts.....	7
9. Acceptation.....	7

1. Généralités

En organisant un tournoi de la section ou un Open, l'organisateur et le propriétaire de la salle deviennent partenaires de Swisspool, la section Pool de la Fédération Suisse de Billard (FSB) et se trouvent donc sous contrat.

Chaque directeur de tournoi doit connaître, interpréter et mettre correctement en pratique les règlements et les dispositions de Swisspool et de la FSB, en particulier ceux de la section Pool.

L'emploi différent des règlements et des applications des règles par les directeurs de tournoi désécurise les joueurs et leur permet d'essayer de profiter de la situation pour éviter de s'en tenir aux règlements.

2. Genres de tournoi

2.1. Tournois de la section

Comptent comme tournois de la section les Championnats Suisses (CS) et les Swisspool Series (SPS).

Seuls les joueurs possédant une licence de platine ou d'or de Swisspool ont le droit de jouer.

Ces joueurs peuvent jouer uniquement dans la catégorie qui correspond à leur licence et dans leur répartition.

2.2. Tournois Open

Contre paiement et à l'aide d'un formulaire spécial de commande, des tournois Open permettant aux joueurs de gagner des points pour le classement peuvent être demandés auprès du secrétariat de Swisspool.

Tous les licenciés avec une licence de platine, d'or ou d'argent de Swisspool valable peuvent y prendre part, indépendamment de leur catégorie et de leur répartition.

3. Tenue vestimentaire

3.1. Dress-code

Swisspool utilise quatre dress-code différents décrits dans le règlement de compétition (RC art. 1.12).

C'est le même principe pour tous les codes de tenue: l'habillement doit être propre et soigné. En cas de doute, le directeur de tournoi ou un autre organe de contrôle de Swisspool est à même de prendre une décision.

3.2. Appartenance au club

Lors de tournois de la section (art. 2.1), l'appartenance au club doit être visible sur la tenue – voire RC art. 1.13.

4. Généralités

4.1. Direction du tournoi

La direction du tournoi a les obligations suivantes:

- Contrôle de présence des joueurs
- Rapporter les éventuels retards
- Contrôle des tenues vestimentaires, des licences et des autorisations de jeu
- Observation et application de la liste des joueurs suspendus
- Présentation de l'arbitre
- Présentation du directeur de tournoi
- Engagement des arbitres
- Régler les conflits entre joueurs
- Établir le classement, les rapports et les articles de presse, ainsi que retourner les documents du tournoi au bureau des tournois
- Surveillance et applications des règles de jeu et celles du règlement de compétition
- Veiller à ce que l'interdiction de consommer de l'alcool et du tabac soit respectée
- Remplir les tableaux de tournoi (sont mis à disposition par Swisspool de manière électronique ou sur papier).

4.2. Licences

Il faut veiller à ce que seuls les joueurs en possession d'une licence valable, fournie par Swisspool, participent aux tournois.

4.3. Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool

Il est strictement interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'espace du tournoi (voir RC art. 3.5).

4.4. Tenue vestimentaire incorrecte

La direction du tournoi, l'arbitre ou un représentant de Swisspool décident si la tenue est correcte ou non. Les joueurs ou les équipes n'ont pas la possibilité de déposer protestation contre une tenue vestimentaire incorrecte (voir RC Art. 3.9).

Certaines restrictions sont valables durant le jeu – voir RC art. 2.4.

4.5. Mesures disciplinaires

En cas de nécessité, l'arbitre ou la direction du tournoi peut prononcer des mesures disciplinaires – voir RC art. 3.10.

4.6. Organes de contrôle

Les organes de contrôle de Swisspool sont habilités à donner des directives et leurs injonctions sont à respecter sans délai. De plus, ils doivent pouvoir consulter l'ensemble des documents pertinents. Voir RC art. 3.11.

5. Déroulement des tournois

5.1. Le jeu resp. la rencontre

Le jeu se joue d'après les règles officielles valables en Suisse. Une édition actuelle devrait toujours être disponible auprès du directeur de tournoi ou être disponible en ligne.

5.2. Contrôle des joueurs et des licences

Lors de l'inscription, on contrôlera le nom de chaque joueur, ainsi que son numéro de licence et sa catégorie.

5.3. Liste de joueurs suspendus

Lors du contrôle des licences, ne pas oublier de contrôler la liste actuelle des joueurs suspendus. Les joueurs indiqués sur cette liste ne sont en aucun cas autorisés à participer au tournoi.

5.4. Contrôle de la tenue

Tous les joueurs se plient au code vestimentaire. Les tenues doivent être contrôlées par le directeur du tournoi.

Les tenues incorrectes sont signalées et les joueurs concernés peuvent corriger leurs tenues conformément aux directives dans un délai donné, sans quoi ils seront disqualifiés par le directeur du tournoi.

5.5. Classement

Les noms, prénoms et numéros de licence de chaque joueur sont à reporter lisiblement et en lettres capitales dans les cases correspondantes de la feuille de tournoi (au cas où les résultats du tournoi sont envoyés sous forme papier au bureau de tournoi).

5.6. Renvoi des résultats du tournoi

Les organisateurs saisissant le tournoi en ligne sont obligés de finaliser le tournoi selon les directives y relatives. Si le tournoi est saisi de manière analogique (sous forme de papier), les classements, plans de tournoi et les rapports doivent être remplis lisiblement et en lettres capitales puis retournés dûment complétés par courrier A, le jour suivant le tournoi au bureau de tournoi. Si cette condition n'est pas respectée, le club organisateur peut être puni (voir le catalogue des sanctions).

6. Tournois de la section

6.1. Obligations

Le requérant s'engage à embaucher uniquement des directeurs de tournoi formés par **Swisspool**. La direction du tournoi doit pouvoir présenter son autorisation.

6.2. Direction du tournoi et participation au tournoi

Il est interdit aux directeurs de tournoi de la section de participer au tournoi en tant que joueur.

6.3. Inscriptions

Voir règlement de compétition 4.3.3.

6.4. Ouverture des portes

Le local de jeu doit être ouvert le jour du tournoi au minimum une heure avant le début du tournoi (voir RC 4.3.4)

6.5. Dress-Code

Pour les tournois de la section, le dress-code est obligatoire y c. l'appartenance au club (voir RDT art. 3).

6.6. Liste de départ

La liste de départ diffusée par la CT de Swisspool ne peut pas être modifiée.

6.7. Têtes de série

La liste des têtes de série est établie sur la base du classement de la discipline. Les joueurs qui se sont désinscrits doivent être laissés dans le tournoi. Ils sont notés sur la base d'un résultat par forfait. Lors de la notation du tournoi, ces joueurs sont supprimés de l'évaluation.

La liste des têtes de série est créée automatiquement par le système et ne peut pas être modifiée.

6.8. Tableau

Le tableau sera diffusé par la CT au plus tard le vendredi précédant le tournoi. Dans le tableau, la CT inscrira également le début du premier match de chaque joueur et le publiera sur la homepage de Swisspool.

6.9. Contrôle

Avant le début du tournoi, le nom, prénom et le n° de licence de chaque participant doivent être contrôlés.

6.10. Début du tournoi

A environ 9h50, une séance aura lieu avec tous les joueurs présents qui seront informés des points suivants:

- Présentation du directeur du tournoi responsable et, le cas échéant, de l'arbitre.
- Discipline, distance de jeu et éventuelle limite de temps.
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées et de fumer pendant une partie. En cas d'infraction, les mesures disciplinaires seront prises selon l'art. 4.5 (comportement antisportif) et l'art. 6.17 des règles officielles de jeu.
- Interdiction d'allumer les téléphones mobiles et autres appareils électroniques.
- Règlementation concernant le time-out.
- Règlementation concernant les pauses

Ensuite, les matchs doivent être annoncés en soulignant le début ponctuel du tournoi à 10h00.

6.11. Ponctualité

La direction du tournoi s'engage à débiter les tournois de la section à 10h00. Les joueurs qui ne sont pas présents seront placés directement en rattrapage – (voir RC 4.3.5).

6.12. Limite de temps pour les tournois de la section (CS et SPS)

Pour tous les tournois SPS, la limite de temps Soft, gérée électroniquement par le programme du tournoi, est applicable. Hommes ELITE et seniors 2 heures, hommes PROMOTION, dames et jeunesse 1.5 heure.

Le règlement suivant sont applicables aux rencontres du tournoi:

- Limite de temps Soft signifie qu'une fois le temps écoulé, le match se termine immédiatement et le score actuel est également le résultat final si la différence est d'au moins deux parties. Si la différence est d'une partie, la partie actuelle est jouée jusqu'à la fin. Si l'on devait arriver à un match nul, une partie supplémentaire est alors jouée afin de déterminer le vainqueur.
- A la **14-1**, une fois le temps écoulé, le match se poursuit jusqu'à ce que les deux joueurs aient terminé le même nombre de reprises.

En plus l'imposition du chronomètre dans un match peut avoir lieu à tout moment, quel que soit le score à ce moment-là. Le chronomètre peut être imposé au début d'un match.

6.13. Suppression du time-out

Si, dès le début du tournoi, il est à prévoir que le tournoi ne se terminera pas avant 23h00 à cause du nombre de participants élevé et/ou de manque de tables, le directeur du tournoi a la possibilité de supprimer le «time-out».

Dès lors, les participants ne peuvent prendre une pause pendant le match que pour se rendre aux toilettes. De plus, il faut rappeler aux participants de débiter leur match sans tarder.

6.14. Dispositions spéciales

Les événements particuliers tels qu'avertissements, disqualifications, retards, etc. doivent absolument figurer sur le tableau de jeu – (voir RC 3.10).

6.15. Coupes, challenges et prix en espèces

Swisspool est responsable des prix pour les Championnats suisses.

Pour les SPS des catégories jeunesse, le directeur du tournoi s'engage à récompenser les 3 premiers rangs avec une coupe. Doivent figurer sur la plaquette: le rang, les SPS, la discipline, la date et le lieu.

Swisspool se procure les coupes – (voir RC 4.3.19).

7. Tournois Open et tournois de la semaine

7.1. Organisateur

L'organisateur (club de billard, salle de billard) s'engage à diriger les tournois en conformité avec les annonces et les homologations.

De plus, les organisateurs s'engagent à ce que les tournois soient réalisés conformément aux règlements et aux règles de Swisspool et de l'EPBF.

7.2. Obligations

L'organisateur s'engage à embaucher, lors des tournois Open, uniquement des directeurs de tournoi formés par la Fédération. La direction du tournoi doit pouvoir présenter son autorisation.

Lors de tournois de semaine, des personnes qui n'ont pas encore suivi le cours officiel peuvent également exercer la fonction de direction du tournoi, dans un but de formation.

7.3. Tenue obligatoire

- Pour les tournois du week-end: au minimum Dress-code C
- Pour les tournois de la semaine: Dress-code C

Cette règle est valable pour tous les participants et doit être communiquée sur les annonces des tournois.

8. Protêts

Si un joueur n'est pas d'accord avec une décision, il a la possibilité déposer protêt contre cette décision.

La direction du tournoi est dans l'obligation d'accepter ce protêt sans jugement et de le noter dans le protocole du tournoi.

Le joueur n'a pas à donner d'informations sur la situation à la direction du tournoi mais il doit payer immédiatement la taxe – (voir RC 9.1).

9. Acceptation

Mise en vigueur par la commission technique ou le comité de Swisspool.